

# **Déclaration de Berlin sur la société numérique et une administration numérique basée sur des valeurs**

adoptée lors de la réunion ministérielle  
du 8 décembre 2020  
dans le cadre de la présidence allemande  
du Conseil de l'UE

## Préambule

Apportant des perspectives nouvelles et de nouvelles formes de participation sociale et de formation de l'opinion publique, la transformation numérique a le potentiel nécessaire pour inclure tous les membres de nos sociétés. Les technologies numériques fournissent de nouvelles solutions pour résoudre les problèmes de société et rendre les gouvernements et les institutions publiques plus efficaces et plus efficaces. Nos sociétés devraient pouvoir tirer pleinement profit de ces possibilités nouvelles. Alors que la pandémie de Covid-19 continue d'avoir de profondes répercussions sur l'éducation, l'économie, les loisirs et les comportements dans nos sociétés, elle montre aussi que les technologies numériques peuvent aider nos sociétés à s'attaquer efficacement à des problèmes soudains et extrêmes et qu'il est possible de développer des outils numériques innovants qui prennent en compte les valeurs et les droits fondamentaux en vigueur dans l'Union européenne. Néanmoins, il faut pour cela que la population possède les compétences appropriées et puisse accéder aisément aux technologies requises et que les réseaux nécessaires soient disponibles. Nous devons exploiter plus largement les enseignements de cette pandémie en termes de prévention des crises et de résilience, tout comme l'impulsion qu'elle a donnée à la transformation numérique. Nous devons saisir cette occasion unique d'élaborer plus activement l'orientation stratégique de la transformation numérique dans nos États membres.

La Déclaration de Tallinn de 2017 sur l'administration en ligne a posé un jalon sur la voie de services publics électroniques, tournés vers le service, fiables et innovants en Europe. Les objectifs et le cadre de cette déclaration demeurant indiscutables, nous réaffirmons notre engagement politique commun en faveur des priorités qui y sont définies afin que les citoyens et les entreprises bénéficient de services publics numériques transfrontaliers de qualité, centrés sur l'utilisateur et sans discontinuité, dans le contexte du développement d'un marché intérieur européen tourné vers l'avenir. Le succès d'une administration numérique moderne et innovante dépend toutefois de l'implication d'un maximum de membres de nos sociétés, et en particulier de ceux que les questions de numérisation, de sécurité et de protection des données inquiètent ou qui éprouvent des difficultés à suivre le rythme rapide de l'évolution technologique. Le défi qui se pose, c'est une autonomisation numérique véritable de nos citoyens, qui souhaitent bénéficier d'un monde numérisé. Tout le monde devrait être en mesure de tirer avantage des opportunités qu'offre la numérisation. Personne ne doit être laissé pour compte.

La présente déclaration entend contribuer à une transformation numérique fondée sur des valeurs en s'intéressant, afin de les renforcer, à la participation et à l'inclusion numériques dans nos sociétés. Pour évoluer de manière autodéterminée dans le monde numérique, nous avons besoin d'une boussole qui soit étalonnée par nos valeurs et droits fondamentaux européens communs et qui soit réglée par des processus participatifs, processus qui devront éventuellement être modifiés au fur et à mesure en faisant participer les citoyens et le grand public à des consultations publiques, en ligne et hors ligne. Comme le souligne le traité sur l'Union européenne, nous nous inspirons « *des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit* ». Nous saluons les efforts actuellement déployés pour améliorer la collaboration numérique à l'échelle mondiale, en particulier la feuille de route pour la coopération numérique (*roadmap for digital cooperation*) du secrétaire général de l'ONU, ainsi que les initiatives telles que la « coalition de volontaires » désireux d'unir leurs forces pour réaliser la transition numérique de l'administration à l'échelle de l'UE. En veillant à ce que la transformation numérique s'appuie sur nos fortes valeurs démocratiques et éthiques communes et sur les principes exposés ci-après, nous pourrons mettre les nouvelles technologies au service du bien commun tout en œuvrant à une Union européenne toujours plus soudée.

## I. Principes

Reconnaissant les lois, règles et valeurs qui fondent l'Union européenne<sup>1</sup> ainsi que les principales initiatives, législations et stratégies présidant à la transformation numérique et à la consolidation du marché intérieur européen<sup>2</sup>, nous réaffirmons notre engagement à respecter et défendre les libertés et droits individuels, en veillant à ce qu'ils soient exercés dans le respect des libertés et droits d'autrui. Nous reconnaissons le secteur public comme élément essentiel du marché intérieur européen et moteur pour le développement de solutions technologiques innovantes qui transforme les services publics et aide à relever des défis sociaux. Les pouvoirs publics à tous niveaux doivent donner l'exemple et renforcer les fondements de l'Union européenne en adoptant les principes suivants dans le domaine du numérique :

### (1) Validité et respect des droits fondamentaux et des valeurs démocratiques

Tous les êtres humains ont un droit égal à être traités avec respect et équité, que ce soit dans le monde analogique ou numérique. Les droits et valeurs existants et les cadres légaux correspondants de l'Union européenne sont applicables indépendamment de nos moyens de communication et des formats utilisés, qu'ils soient analogiques, numériques, hybrides ou intégrés. Nos piliers communs, tels que l'État de droit, l'engagement en faveur de la dignité humaine, le droit à l'autonomie et les valeurs éthiques que nous partageons doivent figurer au premier rang dans le monde numérique. La démocratie européenne doit être protégée autant

---

<sup>1</sup> En particulier les droits fondamentaux exposés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

<sup>2</sup> C'est-à-dire les conclusions du Conseil du 9 juin 2020 « Façonner l'avenir numérique de l'Europe » ; les conclusions du Conseil du 7 juin 2019 sur « l'avenir d'une Europe fortement numérisée après 2020 : stimuler la compétitivité numérique et économique dans l'ensemble de l'Union et la cohésion numérique » ; le train de mesures de la Commission européenne concernant le numérique, y compris l'approche stratégique globale pour façonner l'avenir numérique de l'Europe, la stratégie européenne pour les données et le livre blanc sur l'intelligence artificielle ; la Déclaration de Tallinn sur l'administration en ligne et le plan d'action européen 2016-2020 pour l'administration en ligne avec leur engagement commun de promouvoir l'orientation usager, la simplicité des services, la convivialité, l'accessibilité et la disponibilité immédiate ; une politique renforcée de l'UE en matière d'administration numérique et une stratégie pour l'interopérabilité des administrations [en préparation] ; la directive relative à l'accessibilité des sites internet des organismes du secteur public pour les 80 millions de personnes handicapées au sein de l'UE ; la stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience ; NextGenerationEU, l'instrument de relance de l'UE destiné à promouvoir une croissance durable et résiliente face à la pandémie de COVID-19 ; le règlement établissant un portail numérique unique, qui permettra un accès convivial et transfrontalier aux services publics en ligne ; le règlement eIDAS visant à offrir une identité électronique transnationale de confiance en vue de l'interopérabilité des services dans l'ensemble de l'Europe ; les règles de gouvernance des données fondées sur un partage volontaire de données dans le but de favoriser le développement d'espaces européens des données communs qui soient fédérés, sécurisés et dignes de confiance au profit des secteurs stratégiques de l'économie, de manière à faciliter l'utilisation des données publiquement accessibles et la libre circulation des données, notamment la directive concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, « Une stratégie européenne pour les données » COM(2020) 66 final, le règlement établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'Union européenne conformément au cadre juridique relatif à la protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement général sur la protection des données ; le règlement sur la cybersécurité ; la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI) et les conclusions du Conseil sur le renforcement des capacités et des compétences en matière de cybersécurité dans l'UE.

de la désinformation que des attaques directes contre les élections, dans le dû respect de la liberté d'expression. Tous les citoyens doivent être en mesure de vérifier l'authenticité des informations en ligne, des sites internet et des applications informatiques. Tout un chacun, en particulier les enfants et les jeunes, doit bénéficier de la meilleure protection contre les cyberactivités malveillantes telles que le *bullying* (intimidation), le *mobbing* (harcèlement) ou le *grooming* (fait d'entrer en contact avec des enfants à des fins d'abus sexuels). Nous aspirons à une transformation numérique dans laquelle chacun admettra que toute interaction, y compris dans le domaine numérique, repose sur les droits et libertés fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que sur des valeurs fondamentales communes, telles que le respect d'autrui, la transparence, le respect de la vie privée et la véracité des informations.

## **(2) Contribution de la participation sociale et de l'inclusion numérique au monde numérique**

Toutes les personnes en Europe devraient être en mesure d'avoir part aux possibilités offertes par le numérique et d'en profiter pleinement, sans réserve ni discrimination. Nous considérons qu'un accès équitable à un internet ouvert pour toutes les composantes de la société, y compris les populations défavorisées et les personnes handicapées, est indispensable parce qu'essentiel à la diversité d'opinions, au pluralisme, à l'innovation et au progrès. Les gouvernements et pouvoirs publics à tous niveaux devraient montrer l'exemple et proposer des services numériques qui répondent aux préférences des citoyens en la matière et évoluent en fonction de celles-ci. Étant donné que la majorité des citoyens se servent d'appareils mobiles pour accéder à internet, nous devons prendre en compte ce changement de paradigme et le passage de l'« e-gouvernement » (gouvernement électronique) au « m-gouvernement » (gouvernement mobile) dans nos efforts pour favoriser l'inclusion ou fournir des services gouvernementaux numériques sans discontinuité, transparents, accessibles et conviviaux. Il faut que les citoyens soient en mesure d'utiliser ces services numériques sans avoir de connaissances juridiques. Les membres de nos sociétés devraient avoir la possibilité de contribuer à façonner la transformation numérique et de partager sans entraves leurs propres idées et contenus, dans le respect des droits d'autrui. Le secteur public devrait encourager cette participation étendue aux choix politiques en impliquant la société dans la conception des services publics par les moyens de la cocréation, de l'expérimentation et de la collaboration.

### **(3) Autonomisation et culture numérique**

Chaque citoyen et chaque entreprise en Europe devrait être en mesure d'évoluer dans le monde numérique en toute confiance et de manière autodéterminée. Les usagers doivent en outre avoir les moyens d'administrer leur identité numérique et de protéger leurs données personnelles et leur vie privée en ligne. Ils doivent être sensibilisés aux risques auxquels ils sont exposés dans le monde numérique du fait de la cybercriminalité et autres menaces pesant sur la sécurité de l'information ou le respect de la vie privée. Les citoyens et entreprises devraient se voir offrir la possibilité d'une interaction sans discontinuité et d'accès aisé avec l'administration publique conformément à l'approche du « numérique par défaut ». Outre des procédures et services numériques équitables, transparents et conviviaux, reposant sur le principe du respect de la vie privée dès la conception (*privacy by design*), cela requiert une culture numérique de la part de l'utilisateur. Il est dans notre intérêt commun que les citoyens européens préservent leur autonomie en gardant le contrôle de leurs données et de l'usage qui en est fait. Il convient de leur donner les moyens de décider systématiquement de l'étendue, de la visibilité et de l'existence de leur empreinte numérique individuelle. Il convient de promouvoir un apprentissage tout au long de la vie et un développement des compétences numériques qui englobent les aspects éthiques, techniques, juridiques, écologiques et sociaux de la question.

### **(4) Confiance et sécurité dans les interactions administratives numériques**

Tout le monde devrait pouvoir, sans difficulté, évoluer en toute sécurité dans le monde numérique et s'authentifier et être identifié numériquement au sein de l'UE. Tous les citoyens européens devraient bénéficier d'une identification électronique simple d'utilisation, largement acceptée et sécurisée, satisfaisant aux normes européennes (e-ID), qui leur permette d'accéder en toute sécurité aux services numériques publics, privés et transfrontaliers. Étant donné que l'accueil réservé par le public à l'administration en ligne dépend de la confiance qu'elle lui inspire, nous devons faire en sorte que les citoyens et les entreprises puissent s'appuyer sur des applications et services d'administration en ligne dignes de confiance et vérifiables, qui satisfont pleinement à des normes de sécurité rigoureuses et qui répondent aux besoins des usagers. Il conviendrait en outre, pour garantir une sphère numérique libre, ouverte et sans danger et renforcer la confiance sociale, d'intégrer les droits fondamentaux et la sécurité dans toutes les politiques présentant une dimension numérique. Pour favoriser la confiance dans les interactions numériques avec le secteur public, il faut créer des cadres de réglementation appropriés qui garantissent la transparence, la prévisibilité, la sécurisation dès la conception et, au besoin, un renforcement ou un ajustement des dispositions existantes.

## **(5) Souveraineté numérique et interopérabilité**

La souveraineté numérique est essentielle si l'on veut garantir la capacité des citoyens ainsi que des administrations publiques à prendre des décisions et à agir de manière autodéterminée dans le monde numérique. Nous devons veiller à ce que tous les composants numériques sous-jacents des solutions TIC (matériel, logiciel et services) satisfassent aux exigences européennes. Nous devons instaurer des conditions adéquates pour permettre à l'Europe de développer et de déployer ses propres capacités numériques essentielles, ce qui inclut le déploiement d'une infrastructure cloud sécurisée et de services interopérables qui soient en parfaite conformité avec les dispositions légales et les valeurs éthiques européennes. Des normes communes, des architectures modulaires et l'utilisation de logiciels libres (*open source software*) dans le secteur public favoriseront le déploiement et le développement d'outils et de capacités numériques stratégiques. Nous devons faire en sorte que soient disponibles des solutions numériques variées et hautement performantes, de manière à garantir la liberté de choix et la possibilité de remplacer si nécessaire des modules informatiques. Les logiciels, données et outils générés par le secteur public devraient être réutilisables et libres d'accès tant qu'ils sont respectueux des droits fondamentaux. Comme exposé dans la stratégie européenne pour les données, la mise en place d'un cadre d'interopérabilité renforcé ainsi que de cadres de réglementation appropriés sera déterminante si l'on veut que l'Europe tire profit de la valeur économique des données et que voie le jour un marché intérieur des données qui assure à l'Europe compétitivité au niveau mondial et souveraineté sur ses données.

## **(6) Des systèmes centrés sur l'humain et des technologies innovantes dans le secteur public**

Nous devons veiller à ce que l'Union européenne conforte son rôle pionnier dans la recherche de technologies de conception sécurisée et digne de confiance et à ce que les possibilités offertes par les technologies de rupture émergentes, telles que l'internet des objets, les systèmes d'intelligence artificielle, les réseaux de transactions décentralisés ou l'informatique quantique, soient mises au service de tous les citoyens et entreprises des États membres de l'Union européenne. Ces technologies recèlent un immense potentiel en termes de processus décisionnels politiques basés sur les faits et elles jouent un rôle clé dans la fourniture de services publics centrés sur l'utilisateur. Nous référons aux conclusions de la présidence actuelle sur la « Charte des droits

fondamentaux dans le contexte de l'intelligence artificielle (IA) et du changement numérique » et aux principaux documents s'y rapportant<sup>3</sup>, nous souhaitons promouvoir un développement et un usage de l'IA et autres technologies novatrices, dans le secteur public, qui soient centrés sur l'humain, responsables et soucieux du bien commun. Cette approche centrée sur l'humain vise à garantir que ces applications seront inclusives, contribueront à relever les défis sociétaux et ne reproduiront pas des distorsions sociales ou économiques néfastes. Le secteur public doit montrer l'exemple en garantissant que le développement et la mise en œuvre de ces technologies novatrices sont fermement inscrites dans nos droits et valeurs fondamentaux communs et étayés par un cadre de réglementation suffisamment souple pour réduire les risques, tout en accélérant l'innovation et la compétitivité.

## **(7) Vers une société numérique résiliente et durable**

Préserver la santé de notre planète et de ses habitants et mieux protéger les fondements naturels de la vie constitue l'un des défis et l'une des responsabilités les plus urgents de l'Europe. La pandémie de Covid-19 est un signal d'alerte, qui nous avertit qu'il y aura probablement de nouvelles crises de nature inattendue. En ces temps où les systèmes de santé subissent une pression sans précédent, les solutions numériques ont démontré leur rôle essentiel dans la gestion de crise. Nous devons approfondir et poursuivre sans relâche l'analyse des enseignements de la pandémie de Covid-19 et de l'impulsion qu'elle a donnée à la transformation numérique. Nous devons aussi veiller à ce que l'usage croissant des technologies numériques ne se fasse pas au détriment mais au bénéfice du bien-être physique et psychologique des personnes. Il faut en outre que la transformation numérique se fasse en Europe en totale conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations-Unies et l'accord de Paris ainsi qu'avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe. Conformément aux conclusions – en préparation – du Conseil sur la « Transformation numérique au bénéfice de l'environnement », nous devons veiller à une transformation numérique durable qui profite à nos citoyens et à nos entreprises pris individuellement autant qu'à notre société dans son ensemble, tout en sauvegardant les fondements naturels de la vie.

---

<sup>3</sup> Le Plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle (COM(2018) 795 final) et les Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance telles que soumises au groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle.



## II. Champs d'action stratégiques

Conformément aux principes énoncés ci-dessus, nous allons prendre un certain nombre de mesures dans nos pays et allons, sur la base des résultats de la Déclaration de Tallinn, appeler la Commission européenne et d'autres institutions de l'UE à soutenir la réalisation des objectifs suivants et le suivi des progrès réalisés. Les champs d'action stratégiques exposés ci-après seront abordés d'une manière appropriée et réalisable dans chaque pays en tenant compte des contraintes propres à chaque administration publique numérique. **Concrètement, nous allons**

### a) promouvoir les droits fondamentaux et les valeurs démocratiques dans le domaine numérique en

- intervenant en faveur de l'application des droits fondamentaux dans le domaine numérique et en prenant des mesures pour un respect plus strict des droits et valeurs fondamentaux ;
- redoublant d'efforts pour s'assurer que les processus de formation de l'opinion publique et de décision démocratique ne soient pas manipulés par un usage impropre ou malveillant des nouvelles technologies ;
- soutenant la lutte contre la cybercriminalité et en particulier contre l'abus et l'exploitation sexuelle des enfants par le biais d'internet, dont le *grooming* en ligne ;
- appliquant et promouvant des mesures (par exemple des codes de conduite numérique) permettant de s'accorder sur des modes de communication mutuels empreints de respect, d'équité et de dignité sur internet.

#### **Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l'UE et d'ici 2024,**

- ✓ participer à des projets stratégiques en vue de mieux faire comprendre l'importance d'une transformation numérique basée sur des valeurs, par exemple en créant des plateformes dédiées à l'échange et à la poursuite du développement de stratégies nationales et européennes pour la transformation numérique (« tables rondes numériques ») et en organisant des échanges transfrontaliers et internationaux (ateliers, par exemple) ;
- ✓ traduire la réglementation abstraite des droits fondamentaux en actions politiques concrètes et nous efforcer de montrer l'exemple en intégrant les droits fondamentaux dans la politique d'innovation du secteur public et dans les dispositions relatives aux achats de nouvelles technologies ;

- ✓ encourager la mise en place de conseils d'experts en matière d'éthique et de technologies, en vue de conseiller les citoyens et d'encourager les débats entre eux.

#### **Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l'UE à**

- ✓ continuer de promouvoir l'alliance pour une meilleure protection des mineurs sur internet (*Alliance to Better Protect Minors Online*) ;
- ✓ développer des lignes directrices, des codes de conduite et autres instruments permettant d'assurer un respect plus strict des dispositions réglementaires, de lutter contre les contenus préjudiciables et de continuer à soutenir et à coordonner les actions visant à combattre le matériel pédopornographique sur internet<sup>4</sup> ;
- ✓ continuer de soutenir le développement et l'expansion de l'Observatoire européen des médias numériques pour combattre la désinformation sur internet.

### **b) améliorer la participation sociale et l'inclusion en**

- renforçant le dialogue avec les citoyens en matière de politique numérique, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation active de la société civile au discours politique démocratique ;
- encourageant les citoyens et les administrations publiques à recourir davantage aux outils numériques dans la formulation du discours politique sur la transformation numérique ;
- veillant à ce que la transformation numérique prenne en compte les personnes handicapées et leur soit accessible, et en développant des stratégies adéquates afin de combler les lacunes actuelles en matière de participation, et ce tout particulièrement au regard de la démographie et des régions reculées ou rurales ;
- rendant les services publics entièrement disponibles sur les équipements mobiles standard et accessibles aux personnes handicapées, avec des moyens d'identification électronique sécurisés ;
- promouvant des solutions visant à réduire l'exclusion numérique et à s'adapter à un monde économique et social en pleine évolution.

---

<sup>4</sup> en référence au rapport de l'OCDE « Children & Young People's Mental Health in the Digital Age Shaping the Future » de l'année 2018.

**Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l’UE et d’ici 2024,**

- ✓ mettre en pratique la cocréation et la collaboration avec les citoyens et promouvoir le recours aux outils numériques pour encourager la participation desdits citoyens aux processus décisionnels politiques ;
- ✓ fournir un accès aisé aux services via le canal mobile, en permettant aux citoyens d’accéder aux services publics via leurs équipements mobiles et en coopérant à l’échelle de l’UE pour mettre en place les éléments nécessaires à l’interopérabilité transfrontalière des équipements mobiles ;
- ✓ veiller à ce que la transformation numérique prenne en compte les personnes handicapées et âgées et leur soit accessible, tout en redoublant d’efforts pour rendre entièrement numériquement accessibles les services et informations du secteur public conformément à la directive sur l’accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (*Web Accessibility Directive*) et à l’acte législatif européen sur l’accessibilité (*European Accessibility Act*).

**Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l’UE à**

- ✓ faciliter la coopération entre les États membres pour trouver des approches efficaces qui aideront les populations vulnérables à devenir plus autonomes, par exemple en recourant au langage simplifié ou à des canaux de services, des compétences et des équipements différents, afin de garantir l’inclusion de tous les citoyens ;
- ✓ poursuivre la coopération avec les États membres pour encourager la mise en œuvre de la directive sur l’accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (*Web Accessibility Directive*) et de l’acte législatif européen sur l’accessibilité (*European Accessibility Act*) et pour promouvoir le développement des compétences en matière d’accessibilité numérique dans les professions liées aux technologies de l’information.

**c) favoriser l’autonomisation numérique et la culture numérique en**

- promouvant des mesures qui contribuent à l’amélioration de la culture, de la conscience et des compétences numériques des citoyens, tout en renforçant leur capacité d’action et de décision dans le domaine numérique ;
- intensifiant nos efforts continus et inlassables pour s’assurer qu’en Europe, les citoyens et les entreprises soient en mesure de contrôler leurs données et leur identité numérique ;

- renforçant le développement et l'utilisation concrète de compétences et outils numériques dans le secteur public ;
- encourageant la formation continue en compétences managériales dans un contexte de pratiques numériques nouvelles, afin de prendre en compte le passage accru au télétravail et à des modèles économiques sans contact (paiements scripturaux, contrats intelligents et signatures électroniques, par exemple) ;
- accordant une attention particulière à la diversité, à l'inclusivité et à l'égalité des sexes dans la promotion des compétences numériques au sein du secteur public.

**Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l'UE et d'ici 2024,**

- ✓ lancer des ateliers et formations, par exemple, pour promouvoir les compétences numériques et sensibiliser au numérique dans le secteur public ;
- ✓ continuer de proposer des offres conviviales et aisément accessibles ainsi que des services publics, des outils et des applications numériques sans discontinuité ;
- ✓ lancer et promouvoir des initiatives pour faire en sorte que le grand public ait accès aux technologies numériques et qu'il ait un minimum de culture et de compétences en la matière (c'est-à-dire proposition d'un service en ligne d'« ambassadeurs numériques »).

**Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l'UE à**

- ✓ lancer en 2021 une plateforme de compétences numériques (*digital skills*) qui servira de guichet unique pour les initiatives dédiées à ces compétences (y compris dans le domaine de nouvelles technologies telles que l'IA et la cybersécurité) tout comme pour les outils d'auto-évaluation et les informations connexes en provenance de toute l'Europe ;
- ✓ continuer de promouvoir le réseau de centres pour un internet plus sûr à l'échelle de l'UE tout comme les services de sensibilisation, d'appel et d'assistance à distance proposés par ce biais, afin de protéger les enfants sur internet et de leur donner l'assurance nécessaire pour leur permettre de devenir des citoyens numériques résilients ;
- ✓ consolider et élargir le pôle européen d'éducation numérique pour en faire une interface centrale des initiatives dédiées à l'éducation numérique dans l'ensemble de l'UE (en impliquant les services de conseil nationaux en matière d'éducation numérique afin de créer des liens entre les différentes stratégies nationales et d'instaurer une coopération interdisciplinaire autour des initiatives numériques) ;

- ✓ faciliter la coopération en matière de compétence médiatique afin de sensibiliser aux évolutions de l'environnement en ligne, au rôle des algorithmes et autres outils de l'IA ainsi qu'à la réalité virtuelle, augmentée et mixte (RV, RA et RM).

#### **d) renforcer la confiance par le biais de la sécurité dans le domaine numérique en**

- prenant des mesures pour mettre à la disposition de tous les résidents européens des services d'identification électronique et des services de confiance pour les transactions électroniques qui soient largement utilisables, sécurisés et interopérables, et en proposant des services publics et des informations qui soient dignes de confiance, centrés sur l'utilisateur, accessibles et fiables ;
- en appliquant des critères adéquats pour les données générées ou recueillies à l'aide de fonds publics afin de faciliter leur réutilisation ;
- respectant des principes de cyberéthique tels que la transparence, la responsabilité et la confidentialité lors de la mise à disposition de services publics numériques, tout en renforçant l'honnêteté, l'intégrité et le respect du droit parmi les usagers ;
- redoublant d'efforts pour protéger les données stockées par les administrations publiques des États membres contre toute interférence indésirable.

#### **Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l'UE et d'ici 2024,**

- ✓ promouvoir l'introduction et l'utilisation de moyens d'identification électronique (eID) notifiés et introduire des incitations pour que le secteur privé recoure à une identification électronique européenne digne de confiance et notifiée ;
- ✓ examiner de quelle manière promouvoir un accord sur les exigences de sécurité dans le domaine des TIC ;
- ✓ plaider pour la réutilisation responsable et juridiquement conforme de données tout comme pour le respect du principe « une fois pour toutes » (*once-only principle*) conformément à la Déclaration de Tallinn, et encourager de nouveaux concepts tels que la gestion des données personnelles basée sur le consentement des usagers.

### **Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l'UE à**

- ✓ continuer d'œuvrer pour le développement d'un cadre de l'identité numérique à l'échelle de l'UE qui permettra aux citoyens et aux entreprises de bénéficier d'un accès sécurisé et sans discontinuité à des services en ligne publics et privés, en limitant autant que possible la diffusion de données et en conservant le plein contrôle des données en question ;
- ✓ promouvoir l'échange des meilleures pratiques et la création de liens entre les autorités nationales et régionales compétentes pour utiliser au mieux les structures et groupes existants, comme le groupe de coopération NIS et le réseau européen de coopération en matière d'élections.

### **e) renforcer la souveraineté numérique de l'Europe et l'interopérabilité en**

- nous accordant sur des exigences européennes communes concernant les fournisseurs de technologies et les solutions technologiques dans le secteur public (y compris pour ce qui est de la sécurité, de la protection des données, de l'interopérabilité et de la réutilisation) et ce, en tenant compte des exigences actuelles de l'UE et des États membres ;
- améliorant nos capacités numériques clés pour développer et déployer des solutions numériques dans une infrastructure cloud sécurisée et à l'intention des services publics ;
- définissant des normes et des architectures modulaires communes ;
- rendant librement accessibles au sein de l'Union européenne des données du secteur public, sur demande et conformément à la directive (UE) 2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public ;
- fournissant des espaces adéquats et sécurisés à des prix abordables pour encourager l'innovation par le biais de tests et d'expériences avec des données et des technologies numériques (par exemple des *sandbox*) ;
- réduisant les contraintes administratives pour les entreprises et les citoyens européens grâce à la mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1724 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et grâce à la promotion d'une mise en œuvre transfrontalière du principe « une fois pour toutes », et ce conformément aux dispositions européennes actuelles et au cadre européen d'interopérabilité et en veillant à adopter des mesures axées sur la demande ;

- promouvant l'interopérabilité via l'élaboration de stratégies, de données, de solutions et de services visant à améliorer les interconnexions transfrontalières et interdisciplinaires.

**Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l'UE et d'ici 2024,**

- ✓ coopérer avec la Commission européenne en vue de nous entendre sur des délais et des critères précis, tels qu'une approche orientée sur la demande, afin de fournir des services publics en ligne supplémentaires se prêtant à une utilisation transfrontalière au sein de l'UE ;
- ✓ œuvrer main dans la main pour aboutir à des accords sur les exigences à imposer aux fournisseurs de technologies et aux solutions technologiques qui entrent en jeu dans le secteur public et revêtent une importance capitale pour la souveraineté numérique ;
- ✓ mettre en œuvre des normes communes, des architectures modulaires et, le cas échéant, des technologies à source ouverte dans le développement et le déploiement de solutions numériques transfrontalières.

**Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l'UE à**

- ✓ créer et promouvoir des plateformes d'échange et de réutilisation des données (« espaces de données ») telles que celles mises en place dans le cadre de l'espace européen des données de santé, et à réaliser l'alliance européenne des données industrielles et du cloud afin de créer une prochaine génération de capacités informatiques en nuage sécurisées, robustes et économes en énergie ;
- ✓ poursuivre la coordination de l'interopérabilité transfrontalière et à renforcer le cadre européen d'interopérabilité ;
- ✓ soutenir en étroite collaboration avec les États membres la coopération innovante entre le secteur public et le secteur privé (GovTech) et à promouvoir le développement, le partage et la réutilisation de normes, solutions et spécifications à source ouverte ;
- ✓ promouvoir des données cohérentes et de qualité dans tous les États membres, en garantissant la mise en œuvre de la directive concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public ((UE) 2019/1024) avec des normes communes ;
- ✓ veiller, par le biais du cadre « Mieux légiférer » à ce que les mesures politiques et les actes législatifs proposés par la Commission européenne soient par défaut prêts pour le numérique et interopérables ; soutenir l'échange avec les États membres par le biais d'une communauté dans le domaine « Mieux légiférer » et par le biais de solutions pilotes et communes.

## **f) créer des systèmes d'IA basés sur des valeurs et centrés sur l'humain à l'intention du secteur public grâce à**

la promotion d'un « écosystème d'IA » qui repose sur des valeurs et règles européennes et qui exploite les bénéfices sociaux et économiques de cette technologie pour les citoyens et les entreprises européens et ce, en

- encourageant un développement responsable centré sur l'intérêt général et l'humain, en recourant à une IA transparente et explicable et en promouvant la compétitivité et l'innovation au sein de l'Union européenne ;
- veillant à ce que les mesures de protection nécessaires soient en place pour prévenir, détecter et éradiquer la discrimination illicite due au recours à des systèmes d'IA dans le secteur public ;
- intensifiant nos efforts communs pour proposer des outils et exigences de sécurité informatique, prévenant l'accès et l'utilisation non autorisés, la manipulation de données ou encore le brouillage malveillant d'algorithmes d'auto-apprentissage ;
- renforçant nos efforts inlassables pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de chaque système d'IA pendant tout son cycle de vie ;
- reconnaissant l'importance de systèmes d'IA explicables, avec, par exemple, une transparence adéquate au niveau des algorithmes afin de renforcer la fiabilité ;
- assurant des mécanismes adéquats de gouvernance des données avec, le cas échéant, des niveaux de surveillance humaine appropriés, afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'IA et des processus décisionnels corrects.

### **Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l'UE et d'ici 2024,**

- ✓ échanger sur les meilleures pratiques concernant le développement de systèmes d'IA centrés sur l'humain et couronnés de succès dans le secteur public ;
- ✓ encourager la transparence et la responsabilité, par exemple en indiquant à quels moments des processus décisionnels automatisés interviennent dans les services publics numériques, et garantir des normes de qualité pour les jeux de données alimentant des systèmes d'IA lors de la conception de services publics numériques (par exemple par le biais de labels de qualité relatifs aux jeux de données en question) ;
- ✓ stimuler le partage de connaissances entre praticiens sur les stratégies destinées à l'innovation administrative et sur des exemples de technologies centrées sur l'humain dans les administrations publiques.



**Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l'UE à**

- ✓ continuer de surveiller le degré d'utilisation de l'IA dans les administrations publiques européennes ;
- ✓ renforcer les centres d'innovation numérique et la plateforme d'IA à la demande ;
- ✓ soumettre une proposition législative sur l'IA qui soit basée sur le risque, durable et proportionnée tout comme un plan d'IA coordonné et actualisé, comprenant, le cas échéant, des mesures visant à promouvoir l'introduction d'une IA fiable et centrée sur l'humain dans les administrations publiques, et à évaluer le développement de compétences dans les administrations publiques ;
- ✓ encourager la recherche, le développement et l'innovation pour améliorer la performance, la fiabilité et l'adoption des solutions basées sur l'IA dans le secteur public conformément au livre blanc sur l'IA (COM (2020) 65).

**g) favoriser la résilience et la durabilité en**

- veillant à ce que la transformation numérique en Europe apporte une contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et en rendant la transformation numérique plus durable au regard de la consommation de ressources énergétiques ;
- encourageant l'utilisation d'outils numériques et de TIC comme solutions dans la transition vers la neutralité climatique au sein de l'Union européenne, et en réduisant les émissions liées à l'utilisation accrue de données et de technologies au sein d'une société numérique ;
- développant des stratégies pertinentes pour soutenir une culture du travail qui promeuve une utilisation judicieuse et appropriée des technologies numériques ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, notamment par le biais de la cocréation et de la collaboration avec la société civile ;
- renforçant un marché unique numérique qui mette à profit les bénéfices économiques et sociaux de la numérisation et de la connectivité pour les citoyens de tous les pays et de toutes les régions ;
- garantissant un espace de données commun fédéré et digne de confiance pour le pacte vert pour l'Europe, afin d'élargir et d'approfondir la collaboration au sein de l'UE ainsi que la réutilisation et l'échange de données, de meilleures pratiques et de solutions pour la gouvernance numérique.

**Voilà pourquoi nous – les signataires – allons, dans nos États membres de l’UE et d’ici 2024,**

- ✓ étudier comment évaluer et rendre transparentes les sources d’énergie et la consommation d’outils et d’infrastructures numériques et comment améliorer leur efficacité ;
- ✓ évaluer les impacts environnementaux des TIC à l’aide d’une analyse multicritères des cycles de vie, définir une stratégie pour prolonger la durée de vie des équipements numériques, et promouvoir l’éco-conception de produits basés sur les TIC afin d’améliorer l’économie de recyclage des produits ;
- ✓ encourager l’échange de données relatives à la gestion de crise, en particulier dans le secteur de la santé, par exemple par le biais de l’espace européen des données de santé ;
- ✓ lancer des consultations d’experts en vue de définir des orientations pour une utilisation judicieuse et appropriée des technologies numériques et pour un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, afin de prévenir les retombées négatives sur le développement physique et mental de la santé humaine.

**Nous appelons la Commission européenne et les autres institutions de l’UE à**

- ✓ encourager la collaboration au sein de l’Union européenne pour maximiser la contribution des infrastructures de communication à la résilience de l’UE et aux objectifs du Pacte vert ;
- ✓ encourager l’échange d’idées innovantes à l’échelle de l’UE via l’espace européen de la recherche (EER), en sa qualité de cadre d’action, pour s’assurer que l’Europe et les États membres de l’UE soient en bonne position et prêts à répondre à d’éventuels défis à venir ;
- ✓ renforcer la résilience de nos systèmes de santé et de soins en continuant de développer et de déployer conjointement avec les États membres, dans le cadre du réseau eHealth, des solutions numériques interopérables telles que l’échange de dossiers médicaux ou les applications mHealth et télémédicales, ce qui aura pour effet de soutenir et de promouvoir la transition vers des systèmes de soins intégrés, continus et personnalisés.

### III. Conclusion

Nous, les signataires, procéderons d'ici la fin de 2024 à la mise en pratique dans nos propres pays des aspects précités dans la présente déclaration. Chaque année jusqu'en 2024, nous présenterons l'état d'avancement de la mise en œuvre de la présente déclaration dans les rapports annuels sur les progrès accomplis publiés par chaque présidence du Conseil de l'UE, et nous solliciterons l'appui de la Commission européenne pour créer un mécanisme approprié. Nous établirons dans nos pays les priorités susmentionnées et montrerons ainsi que les ressources débloquées pour la transformation numérique par le cadre financier pluriannuel (CFP) et par l'instrument de relance extraordinaire « NextGenerationEU » peuvent avoir le potentiel nécessaire pour soutenir, entre autres choses, ces objectifs communs et la mise en œuvre des actions et mesures susmentionnées.

Sur la base des succès enregistrés par la Déclaration de Tallinn et par le plan d'action pour l'e-gouvernement, nous nous engageons à coopérer avec la Commission européenne et les institutions de l'UE afin d'élaborer une stratégie renforcée de l'UE pour une administration numérique, tout en veillant à ce que la transformation numérique des administrations publiques soit coordonnée et encouragée dans tous les États membres de l'UE.

Nous appelons les institutions de l'Union européenne à soutenir et promouvoir à l'échelle européenne les principes et actions politiques exposés dans la présente déclaration. Nous invitons la Commission et les autres institutions de l'UE à concilier les initiatives gouvernementales numériques et innovantes avec les orientations clés de la présente déclaration et des stratégies de l'UE. Nous appelons la Commission européenne à tenir compte de la présente déclaration lorsqu'elle établit de nouvelles stratégies telles que la stratégie pour une administration numérique, la stratégie pour l'interopérabilité ou encore la nouvelle boussole numérique demandée par le Conseil européen.

Nous appelons en outre la présidence française du Conseil de l'UE à faire un point au printemps 2022 sur la mise en œuvre de la présente déclaration. Nous appelons la future présidence portugaise du Conseil de l'UE à soutenir, promouvoir et élargir les principes et objectifs de la présente déclaration en définissant dans une déclaration de Lisbonne une acception commune des valeurs juridiques sous-tendant une société numérique.